

**COTISATION SUITE A INTEGRATION A
LA PROFESSION D'AVOCAT**

ARTICLE 98

**Règlement à joindre à votre dossier d'inscription
Année 2021**

Maître

1) Cotisation Ordinale fixe533,00 Euros

2) Cotisation CARPA50,00 Euros

3) Cotisation Solidarité / Fonds de dotation.....12,00 Euros

TOTAL..... 595,00 Euros

Règlement par chèque libellé au nom de l'Ordre des Avocats au Barreau de Lyon

Payé le :

Nom de votre Banque :

N° du chèque :

Signature